

**Séance du Conseil de Ville
du 24 avril 2023, à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal n° 5 / 2023**

1. Communications du Président du Conseil de Ville
2. Appel
3. PV n° 4 du 27 mars 2023
4. Questions orales
5. Développement de l'interpellation 3.03/23 – « Projet de révision du RCC », PS, Mme Jeanne Boillat
6. Développement de l'interpellation 3.04/23 – « Comptoir delémontain, son avenir », PLR et PVL, M. Pascal Domont
7. Développement de l'interpellation 3.05/23 – « Pour faire tomber les barrières de l'inclusion », CS-POP et VERT-E-S, Mme Jeanne Beuret
8. Développement de l'interpellation 3.06/23 – « Passerelle CFF : y a-t-il des alternatives ? », PS, M. Maël Bourquard
9. Réponse à la motion 5.01/22 – « Attention aux enfants, levons le pied à la Mandchourie », PS, Mme Agnès Maeder
10. Réponse à la motion 5.02/22 – « Les publications au Journal officiel issues de la Commune sur le site internet communal », PS, M. Marc Ribeaud
11. Réponse à la motion 5.09/22 – « De l'eau pour tous », UDC, Mme Laurence Studer
12. Réponse au postulat 4.03/22 – « Protéger les sols pour protéger les eaux », PS, M. Christophe Badertscher
13. Réponse à la question écrite 2.08/22 – « Canicules, climatisation, panneaux solaires : climatiser avec de l'électricité renouvelable est-il possible ? », PS, M. Marc Ribeaud
14. Divers

1. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE VILLE

M. Khelif Kerkour, président, ouvre cette cinquième séance de l'année et salue l'assemblée. Il revient sur les propos « inadmissibles » tenus à la tribune lors de la séance du 27 mars par M. Olivier Schaller à l'encontre du chef des Services industriels et rappelle qu'il s'était porté garant, lors de son discours inaugural, d'échanges verbaux dignes et respectueux. M. Kerkour assume donc sa part de responsabilité lors de cet incident et s'excuse de ne pas avoir réagi à chaud, selon les termes de l'article 28 du règlement du Conseil de Ville. Le Bureau a écrit à M. Schaller, avec copie au responsable du groupe Le Centre, pour lui rappeler qu'un orateur doit s'en tenir à l'objet en discussion et bannir toute attaque personnelle de son discours. Le président dit encore s'être entretenu par téléphone avec M. Hirtzlin afin de trouver une issue à cet « imbroglio » et tourner la page. M. Schaller est ainsi prié à venir présenter ses excuses à la tribune et de s'en tenir aux propos incriminés. Sa prise de parole ne sera suivie d'aucun débat.

M. Olivier Schaller, Le Centre, reconnaît avoir tenu des propos inappropriés envers un chef de Service, à la fin d'un long débat sur le budget, avec lequel il était en désaccord. Il regrette de n'avoir pas gardé son calme et modéré ses propos. Il présente ses sincères excuses à la victime de son irritation, M. Hirtzlin, ainsi qu'à sa famille, et le remercie pour son esprit d'ouverture. M. Schaller s'excuse enfin auprès de ses collègues qui ont été choqués par ses propos.

M. Khelif Kerkour remercie le conseiller de Ville pour ces propos, qui, il s'en dit certain, conviendront à M. Hirtzlin et aux membres du Conseil de Ville. Il demande tant aux membres du législatif que de l'exécutif de respecter leurs collègues et de travailler en toute collégialité. Il rappelle que l'on n'interpelle pas un orateur et que celle ou celui qui le souhaite doit demander la parole avant de la prendre. Il conclut en demandant à chacune et chacun de prêter attention aux débats jusqu'à ce que la séance soit levée.

M. Pascal Domont, PLR et PVL, fait ensuite lecture d'un message de remerciements de l'ancienne chancelière, Mme Edith Cuttat Gyger, message qui répond à la carte de vœux d'heureuse retraite adressée par le Conseil de Ville.

2. APPEL

Conseil de Ville

40 membres sont présent-es :

Mme, M., Khelaf **Kerkour**, président, Pascal **Domont**, 1^{er} vice-président, Michel **Rion**, 2^e vice-président, Pauline **Rais**, scrutatrice 1, Noémie **Chiffelle Lachat**, scrutatrice 2.

Mme, M., Iskander **Ali**, Jordan **Ali**, Jeanne **Beuret**, Serge **Beuret**, Céline **Blaser**, Maël **Bourquard**, Pierre **Brulhart**, Laurent **Crevoisier**, Pascal **Faivre**, Patrick **Frein**, Gaëlle **Frossard**, Christophe **Günter**, Florine **Jardin**, Jean-François **Lovis**, Alexandre **Kaiser**, Asad-Uz-Zaman **Kazi**, Léo **Macquat**, Agnès **Maeder**, Suzanne **Maitre-Schindelholz**, Pierre Xavier **Meury**, Lisiane **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Céline **Robert-Charrue Linder**, Annie **Schneider**, Laurence **Studer**, Colin **Vollmer**, Mérance **Woudman**

M. Christophe Badertscher est excusé et remplacé par M. Julien **Paratte**

M. Florian Battilotti est excusé et remplacé par Mme Baïlo Hawa **Rottet-Diallo**

M. Dominique Bättig est excusé et remplacé par M. Alain **Buchwalder**

M. Ignace Berret est excusé et remplacé par M. Steve **Claude**

M. Dominique Bugnon est excusé et remplacé par M. Olivier **Schaller**

M. Jérôme Corbat est excusé et remplacé par Mme Magali **Rohner**

Mme Céline Petermann est excusée

Mme Leïla Hanini est excusée et remplacée par Mme Jeanne **Boillat**

Mme Tania Schindelholz est excusée et remplacée par M. Matthieu **Weissbrodt**

Conseil communal

M. Damien **Chappuis**, Département de la mairie et de la promotion économique

M. Patrick **Chapuis**, Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et du logement

M. Emmanuel **Koller**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

Mme Murielle **Macchi-Berdar**, Département de l'énergie et des eaux

M. Claude **Schluchter**, Département de la culture, des sports et des écoles

Secrétariat du Conseil de Ville

Mme Catherine **Friedli**

Huissier

M. Roland **Moritz**

3. PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal n° 4 du 27 mars 2023 est accepté à une majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Xavier Meury, PLR et PVL, s'inquiète de la qualité bactériologique de l'eau de la fontaine à jets de la place de la Gare, récemment remise en service par les SID et très prisée par les enfants par temps de grande chaleur. L'installation fonctionnant en circuit fermé pour des raisons d'économie, le conseiller de Ville demande si elle ne présente pas un risque pour la santé en cas d'ingestion d'eau.

Mme Murielle Macchi-Berdar indique que l'eau des fontaines à circuit fermé est traitée pour éviter tout risque de contamination et qu'elle est régulièrement analysée. La situation est donc suivie. Les fontaines portent en outre la mention « eau non potable ». Il n'y a jamais eu de plainte pour des problèmes de santé liés à une fontaine de la ville.

M. Pierre Xavier Meury est satisfait.

M. Léo Macquat, PCSI, se soucie du remplacement du camion de ramassage des petites poubelles, en mauvais état, dont la vie ne sera probablement plus prolongée par l'Office des véhicules. Le conseiller de Ville demande en particulier si le crédit voté en fin d'année dernière par le Conseil de Ville y sera consacré.

M. Emmanuel Koller indique que ce petit véhicule Piaggio a été acquis en 2012 et qu'il doit être remplacé en 2023. Une alternative existe pour le ramassage des petites poubelles en cas de panne. Une réflexion est en cours à la voirie pour remplacer tout le parc de véhicules à combustible par des véhicules électriques – ou à hydrogène pour les plus gros. Le petit camion Piaggio est intégré à cette réflexion. Un crédit sera prochainement soumis au Conseil de Ville pour le renouvellement de la flotte de la voirie.

M. Léo Macquat est satisfait.

Mme Céline Robert-Charrue Linder, CS-POP et VERT·E·S, craint pour la liberté d'expression en Ville, après qu'un citoyen a été menacé de poursuites judiciaires pour avoir exprimé un avis critique au sujet de la Résidence du Parc de la Sorne dans la presse. À la suite d'un courrier de lecteur paru dans *Le Quotidien Jurassien* du 13 avril, un avocat mandaté par le promoteur immobilier a en effet sommé son auteur de se rétracter sous peine de dépôt de plainte.

M. Damien Chappuis, maire, précise que le Conseil communal ne peut pas intervenir dans cette affaire privée, mais déplore que le promoteur ait ameuté « toute la République » après la publication de ce courrier de lecteurs. Il rappelle la liberté absolue de tout·e citoyen·ne de la ville de s'exprimer dans la presse locale.

Mme Céline Robert-Charrue Linder est satisfaite.

Mme Magali Rohner, CS-POP et VERT·E·S, aimerait savoir pourquoi aucune publicité n'a été faite pour la Fête de la Nature, qui a lieu depuis douze ans en Suisse romande en mai ou en juin, et depuis 2021 à Delémont avec un certain succès.

M. Claude Schluchter n'a pas connaissance d'une fête sous cette appellation pour 2023, mais il mentionne une fête de la Transition, qui se tiendra dans le quartier Gare Sud, et la traditionnelle foire de plantons, dans la cour du Château, à laquelle participeront par exemple la Clé des Champs ou la FRI. La voirie y tiendra également un stand et dispensera des conseils de jardinage.

Mme Magali Rohner est partiellement satisfaite.

M. Marc Ribeaud, PS, revient sur l'annonce faite le mois dernier à cette tribune par le maire d'une analyse des finances communales par un mandataire externe. Les cantons de l'est de la Suisse, Schaffhouse ou Glaris, étant connus pour leur efficacité et leur efficience, le conseiller de Ville demande si la Commune est allée chercher au-delà des bureaux standards romands l'expert qui réalisera cette étude.

M. Damien Chappuis, maire, répond que non, pour des questions liées à la langue, mais aussi parce que la personne choisie peut se prévaloir de bons résultats dans plusieurs communes de Suisse romande. Le Conseil communal attend donc des résultats à la hauteur de ses attentes pour Delémont.

M. Marc Ribeaud est partiellement satisfait.

5. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.03/23 – « PROJET DE RÉVISION DU RCC », PS, MME JEANNE BOILLAT

Mme Jeanne Boillat, PS, souhaite connaître l'avancement de la révision du règlement communal sur les constructions, une demande maintes fois discutée lors des séances du législatif. De son point de vue, le règlement doit intégrer la lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement de la biodiversité. Il resterait ainsi beaucoup à faire dans les espaces privés, par la contrainte ou l'incitation, au niveau des jardins de pierre, de la végétalisation des toits et des façades ou de la pose de panneaux solaires. Un effort dans l'application de l'article 140 sur la protection du caractère architectural et des vues caractéristiques est également demandé. Le PS souhaite enfin une obligation de prévoir un logement à loyer modéré dans tout immeuble comprenant au moins dix appartements.

M. Emmanuel Koller explique que la Commission UETP a traité durant la dernière législature différentes remarques faites au Conseil de Ville et en a tenu compte. Le règlement a aussi été mis à jour en fonction de la demande du Canton pour une révision plus formelle du droit des constructions. Les améliorations possibles en lien avec la durabilité et l'environnement y seront intégrées. La révision passera au Conseil communal en mai, puis le service cantonal formulera ses remarques et la Commission UETP en sera informée dans le courant du troisième trimestre. Une fois le préavis donné, le règlement fera encore l'objet

d'un dépôt public, ensuite de quoi le Conseil de Ville pourra être nanti de cet objet, vers la fin de l'année vraisemblablement.

Mme Jeanne Boillat est satisfaite.

6. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.04/23 – « COMPTOIR DELÉMONTAIN, SON AVENIR », PLR ET PVL, M. PASCAL DOMONT

Ce point est reporté à la demande du Conseil communal.

7. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.05/23 – « POUR FAIRE TOMBER LES BARRIÈRES DE L'INCLUSION », CS-POP ET VERT-E-S, MME JEANNE BEURET

Mme Jeanne Beuret, CS-POP et VERT-E-S, revient sur la récente mobilisation de l'Association suisse des personnes paraplégiques devant une enseigne de restauration proche de la gare, et témoigner du fait qu'en chaise roulante, on ne peut pas aller partout comme on le voudrait. Par ailleurs, lors de la session spéciale du 23 mars à Berne, les personnes en situation de handicap ont fait part de leur envie et de leur besoin de participer davantage aux prises de décision, elles qui représentent 22% de la population. À Delémont, une motion a été acceptée en 2018 pour favoriser l'accès aux lieux publics. La salle du Conseil de Ville était d'ailleurs citée dans ce texte. L'interpellation demande ce que fait la Commune dans le sens d'une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap.

M. Patrick Chapuis cite la norme SIA 500 comme référence guidant l'action communale en matière de barrières architecturales. Les autres recommandations sont appliquées selon les opportunités, lors d'interventions dans les bâtiments ou espaces publics. Des échanges réguliers ont lieu entre UETP, Pro Infirmis et la Fédération suisse des aveugles à ce sujet. La motion de 2018 demandait un inventaire exhaustif des obstacles et ce dernier a été effectué en 2019 et 2020. Cependant, les mesures correctives se montant à plusieurs millions de francs, la planification financière et les ressources humaines ne permettent pas d'inscrire un crédit-cadre dédié à la mise en œuvre groupée de tout ou partie de ces mesures. UETP les introduit dans la mesure du possible lors de travaux de rénovation. Au niveau du personnel, la Municipalité promeut l'inclusion dans le cadre des engagements, elle emploie ainsi une personne aveugle à 25% et une personne souffrant de handicap mental à 30%. Concernant la manifestation mentionnée par Mme Beuret, M. Chapuis indique que l'immeuble en question n'ayant pas fait l'objet d'une demande récente de permis de construire, la Commune ne peut pas intervenir au titre de la police des constructions.

Mme Jeanne Beuret est partiellement satisfaite.

8. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.06/23 – « PASSERELLE CFF : Y A-T-IL DES ALTERNATIVES ? », PS, M. MAËL BOURQUARD

M. Maël Bourquard, PS, rappelle en préambule que son groupe n'est pas contre la passerelle, tout le monde s'accordant sur la nécessité d'améliorer le transit des piétons et des cyclistes entre le nord et le sud des voies. Les questionnements portent sur le projet retenu dans le cadre du concours d'architecture, afin d'éviter le scénario de la place Roland-Béguelin qui a fait perdre beaucoup de temps au réaménagement de la Vieille Ville. Le groupe socialiste s'interroge sur la sobriété de l'objet en termes de coûts et de durabilité et demande si le Conseil communal et les services ont envisagé de rénover la passerelle existante pour les piétons en aménageant un itinéraire pour les cyclistes par la RDU. L'interpellation questionne également le choix de l'acier et du béton pour la réalisation de l'ouvrage, plutôt que du bois qui est un piège à CO₂. M. Bourquard demande enfin si une partie des contraintes, largement imposées par les CFF, pourrait être revue. En résumé, c'est à une passerelle plus petite que le conseiller de Ville demande ici de réfléchir.

M. Emmanuel Koller demande un dépassement de son temps de parole

DÉCISION : le dépassement du temps de parole est accepté.

M. Emmanuel Koller précise que le concours a été organisé suite à une décision du Conseil de Ville de 2020. Ce concours d'architecture a été lancé sur la base d'un cahier des charges et M. Koller indique qu'il était connu que la passerelle ne pouvait plus être utilisée parce que vétuste, et qu'on ne pouvait pas élargir la RDU en raison de coûts colossaux. Un aménagement du passage sous-voies pour y faire passer les cyclistes était également jugé trop onéreux. M. Koller insiste sur le fait que le présent projet est un avant-projet, qui doit encore être développé et affiné. Les doléances du Conseil de Ville et de la population ont été transmises au bureau lauréat. Ce dernier prépare un rapport technique détaillé et un premier devis provisoire

qui seront soumis au législatif. Quant aux alternatives, M. Koller indique qu'un abandon du concept actuel entraînerait l'abandon du projet d'agglomération et du subventionnement de trois millions de francs de la Confédération. Concernant le choix du matériau, le conseiller communal donne une explication technique : le projet a un tablier en acier (recyclé à plus de 95%) de haute résistance, le reste pouvant être réalisé avec du bois local. Ce corps de passerelle en acier permet de se passer de piliers et d'anticiper au mieux le développement de la gare de Delémont. Il a en outre une durabilité maximale et coûte moins cher en termes d'entretien et de rénovation que le bois. Dans ce cas précis, le bureau d'ingénieurs - qui fait aussi de la construction en bois - préconise l'acier. Concernant la reconsidération des contraintes, M. Koller indique ne pas pouvoir agir sur le domaine bâti des CFF. L'option d'une passerelle ouverte aux cyclistes pourrait être rediscutée, mais cette variante a été plébiscitée pendant le concours par l'ATE et Pro Vélo. Au plan financier, deux nouvelles pistes seront explorées par l'exécutif pour réduire la contribution financière communale. Le Canton pourrait voir un intérêt de portée cantonale à ce projet et y participer, ainsi que les CFF qui seront à court terme confrontés à une saturation du sous-voies et pourraient entrer en matière. Une demande de crédit pourrait arriver sur la table du Conseil de ville à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Il y a cependant un délai à tenir pour toucher la subvention fédérale : les constructions doivent être finalisées en 2025.

M. Maël Bourquard est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Maël Bourquard, PS ; remercie pour toutes ces informations, bonnes à entendre. Il convient qu'un crédit avait été voté pour le concours d'architecture, nécessaire au vu de la complexité de l'ouvrage, mais observe que le cahier des charges a été arrêté par le jury, et c'est souvent ce cahier des charges qui détermine le projet qui émerge. Il se demande donc s'il y avait dans le jury des spécialistes du bois, avec des connaissances suffisantes pour évaluer de manière objective la faisabilité de l'ouvrage avec ce matériau. Comme alternative, M. Bourquard indique qu'il ne pensait pas forcément à un élargissement de la RDU mais plutôt à une piste cyclable sur cette route, avec une passerelle en bois à côté. Il serait surpris que le subventionnement de la Confédération et tout le projet d'Agglo capote sur cet écueil-ci alors que plusieurs autres projets sont très en retard. Il rappelle encore que l'Agglo prévoit trois passages entre le nord et le sud des voies, le premier étant la passerelle, le deuxième le sous-voies actuel et le troisième un passage inférieur à construire au niveau de la zone commerciale. Il lui semble impératif de s'accorder sur un avant-projet, dans le sens où le Conseil de Ville devra ensuite voter un crédit qui, au vu des coûts, passera très vraisemblablement au peuple.

M. Emmanuel Koller indique que le jury comprenait une architecte des CFF spécialisée dans la construction de passerelles et un représentant des milieux cyclistes. Le cahier des charges, selon sa compréhension, a été défini dans le cadre de la demande de crédit, il était prévu de ne pas envisager la combinaison RDU - ancienne passerelle – sous-voies et le concours a répondu à ce cahier des charges. Concernant l'Agglo, M. Koller constate qu'effectivement les dossiers PA1, PA2, PA3 se sont empilés et qu'ils ont du mal à aboutir. Les procédures sont longues et les ressources, financières et en personnel, pas pléthoriques. Le Conseil communal est en réflexion pour finaliser les projets engagés – passerelle, place Roland-Béguelin, Gare Sud – mais considérera tout nouveau projet avec prudence.

Mme Mérane Woudman, CS-POP et VERT-E-S, entrevoit déjà un virage dangereux pour les cyclistes sur la future passerelle côté nord et demande si le tracé ne devrait pas plutôt se prolonger en droite ligne en direction de la patinoire.

M. Emmanuel Koller rappelle que le projet n'est pas figé, pas consolidé, que le milieu bâti est complexe avec de nombreux bâtiments. Le bureau d'ingénieurs semble cependant avoir tenu compte de toutes ces contraintes et Pro Vélo n'a pas émis de plainte lors du concours. M. Koller relâchera néanmoins ce souci.

M. Maël Bourquard, précise que pour ce qui est des matériaux, le cahier des charges a bien été défini par le jury. Il conclut en relevant que le PA1 date d'il y a plus de dix ans, que depuis les mentalités ont évolué, qu'on parle aujourd'hui d'économie circulaire, de préservation des ressources et qu'il ne faudrait pas avoir peur de remettre en question des projets déjà étudiés, pensés. Une mesure concerne le réaménagement du sous-voies pour le rendre plus accessibles aux vélos. Il y a aussi la passerelle de Morépoint, prévue en acier, puis en bois, mais elle ne s'est pas encore réalisée.

9. RÉPONSE À LA MOTION 5.01/22 – « ATTENTION AUX ENFANTS, LEVONS LE PIED À LA MANDCHOURIE », PS, MME AGNÈS MAEDER

Mme Agnès Maeder, PS, demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

Mme Agnès Maeder cite quelques chiffres : près de 20% de dépassements de vitesse en direction de la RDU, soit un-e automobiliste sur cinq qui ne respecte pas la limitation à 50 km/h devant la Maison de l'enfance. Plusieurs solutions sont envisagées par le Conseil communal pour améliorer la situation, mais la conseillère de Ville demande si la vitesse pourrait être limitée à certaines heures, comme cela se fait à Courrendlin. Dans tous les cas, une réévaluation des mesures devrait être faite après quelques mois.

M. Emmanuel Koller mentionne la pose d'un radar sympa pour contrôler la vitesse. Il observe cependant qu'aux heures où il y a beaucoup d'arrivées et de sorties à la Maison de l'enfance, ce tronçon est plutôt saturé et on y circule au ralenti. Néanmoins, une attention particulière sera portée à cet endroit par la police, peut-être aussi avec des contrôles un peu plus fréquents pour éviter un accident.

10. RÉPONSE À LA MOTION 5.02/22 – « LES PUBLICATIONS AU JOURNAL OFFICIEL ISSUES DE LA COMMUNE SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL », PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, demande l'ouverture de la discussion.

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Marc Ribeaud, dit poursuivre depuis de nombreuses années le but d'améliorer l'accès à l'information. Le nouveau site de la Ville lui paraît un peu plus ludique que l'ancien, renseigne correctement sur les sept ou huit dernières années, mais fournit difficilement de plus vieilles informations. Concernant plus particulièrement la mise en ligne des publications de la Commune au Journal officiel, M. Ribeaud observe qu'il y a bien un lien qui renvoie vers le JO, mais il aurait voulu éviter ce détour. Il serait très facile selon lui de dresser, comme pour les demandes de permis de construire, une liste qui rendrait service à bien des utilisatrices et utilisateurs.

M. Damien Chappuis, maire, explique que le choix a été fait de renvoyer sur le site du Canton. Cela ne demande aux utilisatrices et utilisateurs que deux ou trois clics supplémentaires. Le site de la Commune se focalise sur la publication des informations maison. Il s'agit aussi de limiter le travail administratif.

M. Marc Ribeaud, prend acte que la motion n'est pas mise en œuvre mais n'accepte pas l'argument du travail supplémentaire que demanderait sa réalisation. Il dit avoir suffisamment travaillé avec les ordinateurs pour savoir que la procédure pourrait être très simple si elle est bien pensée.

11. RÉPONSE À LA MOTION 5.09/22 – « DE L'EAU POUR TOUS », UDC, MME LAURENCE STUDER

La parole n'est pas demandée.

12. RÉPONSE AU POSTULAT 4.03/22 – « PROTÉGER LES SOLS POUR PROTÉGER LES EAUX », PS, M. CHRISTOPHE BADERTSCHER

La parole n'est pas demandée.

13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.08/22 – « CANICULES, CLIMATISATION, PANNEAUX SOLAIRES : CLIMATISER AVEC DE L'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE EST-IL POSSIBLE ? », PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion

DÉCISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.

M. Marc Ribeaud apprécie la réponse technique, très bien faite. Son souci est de deux ordres, explique-t-il, on produit, en août par exemple, de l'électricité en trop ; or façon intelligente de l'utiliser existe, pour celles et ceux qui ont besoin de climatisation, existe, et il est satisfait de le savoir. Il souhaiterait que les personnes concernées en soient informées, qu'elles sachent qu'elles peuvent utiliser une climatisation en bonne conscience. Les SID sont donc invités à utiliser une fraction de leur budget communication pour ce faire.

Mme Céline Blaser, CS-POP et VERT·E·S, profite de cette discussion pour demander la position du Conseil communal sur la climatisation des restaurants et commerces, qu'elle considère comme un gros gaspillage

énergétique. Elle demande en particulier s'il existe un règlement communal sur le sujet et si une information a déjà été faite, par flyer ou affichage, pour promouvoir d'autres moyens de rafraîchir l'air par grande chaleur.

Mme Murielle Macchi-Berdat invite à éviter de poser des questions découlant de l'intervention d'un conseiller de Ville. Elle suggère à la conseillère de Ville de déposer une intervention spécifique sur le sujet.

14. DIVERS

La parole n'a pas été demandée.

Interventions déposées :

- **Question écrite 2.07/23** – « Soutien au Vilebrequin », PLR et PVL, M. Christophe Günter
- **Question écrite 2.08/23** – « Sécurité des élèves de l'école du Righi », PLR et PVL, M. Pierre Xavier Meury
- **Question écrite 2.09/23** – « Sécurité des écolières/écoliers aux abords de l'école du Righi », Le Centre, Mme Lisiane Poupon
- **Question écrite 2.10/23** – « Écoquartier : bilan intermédiaire », PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
- **Question écrite 2.11/23** – « Végétalisation des toitures : un moyen de lutte contre le réchauffement et un atout pour la biodiversité en milieu bâti », CS-POP et VERT·E·S, Mme Céline Robert-Charrue Linder
- **Question écrite 2.12/23** – « Terrains synthétiques les Prés-Roses », PS, M. Iskander Ali
- **Interpellation 3.07/23** – « Quid de l'égalité entre hommes et femmes au sein de la Municipalité », CS-POP et VERT·E·S, Mme Mérane Woudman
- **Postulat 4.02/23** – « Contribuez à bâtir la ville de Delémont de demain - une boîte à idées », Le Centre, Mme Sandra Hauser
- **Motion 5.02/23** – « Cultivons notre jardin », PCSI, Mme Florine Jardin
- **Motion 5.03/23** – « De la prévention à la répression, comment mieux vivre ensemble ? Créer une commission spéciale », PCSI, Mme Suzanne Maitre-Schindelholz
- **Motion 5.04/23** – « Fête par-ci, fête passa, et la Fête de la Nature, alors ? », CS-POP et VERT·E·S, Mme Magali Rohner

M. Khelaf Kerkour, président, lève la séance à 20h25.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

Khelaf Kerkour

La secrétaire :

Catherine Friedli

Delémont, le 10 mai 2023